



Avis des Conseils consultatifs sur la feuille de route « Secteur maritime – un avenir vert post-COVID »

Contexte

En décembre 2019, la Commission européenne a publié son plan d'action visant à rendre durable l'économie de l'Union européenne, le Pacte vert pour l'Europe¹, qui aura une incidence importante, en particulier sur la gestion de la pêche et le commerce des produits de la mer. Il définit l'engagement de la Commission à lutter contre les défis climatiques et environnementaux en vue de mettre en œuvre une nouvelle stratégie de croissance pour une économie compétitive et efficace dans l'utilisation des ressources. Les objectifs principaux du Pacte vert sont les suivants : des émissions nettes de gaz à effet de serre nulles en 2050, une croissance économique dissociée de l'utilisation des ressources, et la promesse de ne laisser personne ni aucun endroit de côté. Parmi ses actions clés figurent également l'alignement de toutes les nouvelles initiatives de la Commission sur les objectifs du Pacte vert et la promotion de l'innovation.

Dans ce cadre, le Commissaire à l'Environnement, aux Océans et à la Pêche a été mandaté par la Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, pour élaborer une nouvelle approche sur l'économie bleue afin de rendre celle-ci durable et d'en faire une partie intégrante du Pacte vert pour l'Europe.

Le Rapport 2020 de l'UE sur l'économie bleue² déclare que « l'économie bleue englobe toutes les activités fondées sur le milieu marin ou liées à celui-ci » et définit sept secteurs établis : les ressources marines vivantes, les ressources marines non vivantes, l'énergie marine renouvelable, les activités portuaires, la construction et la réparation navales, et le tourisme côtier. En 2018, ces secteurs établis ont généré un chiffre d'affaires d'environ 750 milliards d'euros et employaient près de 5 millions de personnes.

Le secteur des produits de la mer est l'un des principaux contributeurs de l'économie bleue, l'UE étant le plus grand marché au monde pour les produits de la mer, dont la valeur est estimée à 55 milliards d'euros et le volume est de 12 millions de tonnes³. Dans son analyse économique de l'industrie de transformation du poisson ([lien](#)), la Commission européenne déclare ce qui suit : « Outre le fait de contribuer à la disponibilité des ressources alimentaires pour les consommateurs, le secteur de la pêche joue un rôle majeur en fournissant un niveau de vie équitable aux

¹ Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Comité économique et social européen et au Comité des régions, Le Pacte vert pour l'Europe, COM/2019/640 final ([lien](#))

² https://blueindicators.ec.europa.eu/published-reports_en

³ PrimeFish ([lien](#)) dernier accès en novembre 2020



communautés côtières, lesquelles sont souvent situées dans des zones rurales disposant de peu d'alternatives économiques. Dans ce contexte, l'industrie de transformation du poisson revêt une importance économique particulière, compte tenu de sa contribution significative à l'économie bleue dans le cadre de la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive ».

En 2018, Bord Iascaigh Mhara, l'Agence irlandaise de développement des produits de la mer, a conclu qu'« en moyenne, le multiplicateur auxiliaire pour le secteur de la pêche dans l'Union européenne est de 0,3 équivalent temps plein (ETP) pour chaque 1 ETP engagé dans les activités de pêche, tandis que le secteur de l'aquaculture présentait un multiplicateur plus élevé de 0,6 en raison des équipements plus spécialisés qu'il requiert⁴ ». Le secteur européen des produits de la mer non seulement crée des emplois directs, par exemple dans la pêche, l'aquaculture et la transformation, et des emplois indirects par l'intermédiaire des entreprises assurant l'approvisionnement et l'entretien de ce secteur, mais il génère également des emplois à travers d'autres secteurs économiques pourvoyant aux besoins de sa main-d'œuvre. Bord Iascaigh Mhara a poursuivi son analyse économique détaillée du secteur des produits de la mer en Irlande tout au long de l'année 2019 en examinant son impact sur les dix principaux ports de pêche irlandais. Les résultats soulignent l'importance du secteur des produits de la mer dans les économies rurales d'Irlande où, pour quatre emplois, trois sont générés en aval⁵. Dans certaines zones, le secteur représente en réalité un emploi sur deux⁶.

Bien que ces chiffres concernent spécifiquement le secteur irlandais des produits de la mer, les conclusions sont révélatrices de l'importante contribution économique du secteur des produits de la mer à travers l'Europe en fournissant des emplois directs et en soutenant l'emploi en aval et dans les services auxiliaires. Cependant, en fonction de la région, la taille des multiplicateurs est susceptible de varier, les activités auxiliaires faisant partie de la culture locale dans certaines zones, mais pas dans d'autres⁷.

La mer et ses stocks fournissent aux pêcheurs à la ligne un service écosystémique à la fois culturel et ravitailleur - des avantages que le secteur cherche à continuer et à développer. La pêche récréative marine (MRF) est en train de devenir le deuxième plus grand sport de plein air avec de grands avantages pour la santé de ses participants - l'une des opportunités de croissance évidentes est de

⁴ Bord Iascaigh Mhara. 2018. *A Top-Down Estimation of the Downstream Employment Generated by the Irish Seafood Sector* ([lien](#))

Pour plus d'informations sur les ETP, merci de consulter le rapport du CSTEP : The 2020 Annual Economic Report on the EU Fishing Fleet (STECF 20-06), Prelezo, R., Carvalho, N. and Guillen Garcia, J. editor(s). Publications Office of the European Union, Luxembourg, 2020, EUR 28359 EN ([lien](#))

⁵ Bord Iascaigh Mhara. 2020. *The Economic Impact of the Seafood Sector at Ireland's Main Ports* ([lien](#))

⁶ Bord Iascaigh Mhara. 2020. *The Economic Impact of the Seafood Sector: Castletownbere* ([lien](#))

⁷ Commission européenne. 2016. *Study on the economic importance of activities ancillary to fishing in the EU*. MARE/2011/01 Lot 2, Contract Service N° 11 ([lien](#))



savoir comment la pêche à la ligne peut contribuer encore plus à une population en meilleure santé. Le prochain défi de transition vers la navigation de plaisance à l'électricité en est un autre, qui affectera l'industrie du yachting / nautisme à tous les niveaux.

À l'heure actuelle, son potentiel de croissance en Europe reste une opportunité largement inexploitée pour l'économie bleue, croissance qui irait de pair avec une meilleure collecte de données à des fins scientifiques (état des stocks de poissons vulnérables), de gestion (enregistrement et déclaration de toutes les prises) et de contrôle et la valeur socio-économique généralement élevée que le MRF a pour les communautés côtières.

Parmi les secteurs émergents et innovants liés à l'économie bleue figurent l'énergie marine renouvelable, la bioéconomie et biotechnologie bleues, les minéraux marins, la désalinisation, la défense maritime et les câbles sous-marins. Cependant, de nombreuses autres activités économiques sont liées à l'économie bleue au-delà des secteurs mentionnés.

Étant donné que l'économie bleue englobe un tel éventail d'activités et d'impacts, une coordination efficace est nécessaire pour mener le processus de transformation proposé. L'UE et ses États membres partagent des compétences sur de nombreux aspects nécessitant une harmonisation, par exemple, des politiques, de la recherche et l'innovation, ainsi que des investissements publics et privés.

La nouvelle approche visant une économie bleue durable est façonnée par la Commission conjointement avec les parties prenantes, et elle sera également mise en œuvre de façon collaborative.

Cette nouvelle approche repose sur trois grands piliers :

1. préserver le capital naturel marin ;
2. partager les profits et investir dans l'innovation ;
3. procurer des avantages aux générations actuelles et futures.

L'initiative de consultation publique vise à traiter les problèmes suivants :

- le changement climatique et la perte de biodiversité, en particulier la diminution des stocks de poissons ;
- la compartimentation ;
- les lacunes dans les connaissances ;
- le changement rapide, en particulier les outils informatiques nouveaux et avancés qui optimiseront vraisemblablement les opérations de pêche et permettront une meilleure collecte de données, un meilleur suivi et, à terme, une meilleure gestion des ressources biologiques de la mer.



Les membres du Conseil consultatif pour la pêche lointaine (LDAC), du Conseil consultatif pour les marchés (MAC), du Conseil consultatif pour la mer Méditerranée (MEDAC), du Conseil consultatif pour la mer du Nord (NSAC), du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) et du Conseil consultatif pour les stocks pélagiques (PELAC) se sont réunis pour aborder les défis et les possibilités liés à cette nouvelle approche en s'appuyant sur leur expertise pertinente en matière de pêche, d'aquaculture, de transformation des produits de la mer, de commerce et de distribution. Le Conseil consultatif pour la mer Baltique (BSAC), le Conseil consultatif pour le mer Noire (BISAC), le Conseil consultatif pour les eaux occidentales australes (CCS) et le Conseil consultatif pour les régions Ultrapériphériques (CCRUP), n'ont pas participé à l'élaboration de ce document mais peuvent soutenir ses recommandations et conclusions.

Les activités de pêche de l'UE suivent le Règlement relatif à la PCP qui garantit que « la pêche [...est durable] à long terme sur le plan environnemental et [...est gérée] en cohérence avec les objectifs visant à obtenir des retombées positives économiques, sociales et en matière d'emploi »⁸. Il veille par conséquent à ce que les activités de pêche de l'UE soient sur la voie⁹ de devenir véritablement durables, du point de vue environnemental, économique et social.

Recommandations

Les Conseils consultatifs susmentionnés ont structuré leurs recommandations conformément aux trois piliers composant la nouvelle approche pour une économie bleue durable, à savoir :

1) préserver le capital naturel marin ; 2) partager les profits et investir dans l'innovation ; et 3) procurer des avantages aux générations actuelles et futures. Cela permettra de traiter de façon exhaustive les différentes activités au sein du secteur des produits de la mer ainsi que leurs défis et possibilités respectifs, mais également de s'assurer que ces activités demeureront une partie intégrante d'une économie bleue axée sur l'écosystème, soit une économie qui respecte l'écosystème au sein duquel elle prend place et qui s'adapte à celui-ci.

1. Préserver le capital naturel marin

- L'UE et ses États membres doivent promouvoir l'intégration et veiller à la cohérence du cadre de l'économie bleue avec d'autres cadres de gouvernance pertinents, tels que ceux relatifs à la gouvernance internationale des océans, au climat et à la biodiversité.

⁸ Règlement (UE) n° 1380/2013

⁹ The Pew Charitable Trusts, ClientEarth, FishSec, Oceana, Seas at Risk, Our Fish, *Reply to the Commission on the state of progress in implementing the CFP through the setting of fishing opportunities* ([lien](#))



- La Commission européenne et les États membres doivent mettre en place des mécanismes garantissant que les conséquences environnementales directes et indirectes cumulées des activités de l'économie bleue ne s'ajoutent pas à la pression exercée par le changement climatique sur l'océan ou n'influent pas négativement un secteur spécifique, par exemple la pêche, l'aquaculture, leurs chaînes de valeur, et les activités à terre. Il est souhaitable de disposer d'une approche coordonnée et de normes pour inclure dans les évaluations des incidences environnementales le poids relatif de chaque activité économique d'origine anthropique dans l'environnement marin.
- Il est essentiel de garantir des conditions de concurrence équitables entre l'ensemble des acteurs de l'économie bleue et de mettre en œuvre les mêmes approches – notamment en ce qui concerne le respect des principes de durabilité – et niveaux d'exigences, d'obligations, de redevabilité et de transparence à travers tous les secteurs.
- Par ailleurs, l'UE s'est engagée en faveur des objectifs de développement durable (ODD) du Programme 2030 des Nations Unies. Dans le domaine de la gestion de la pêche, l'UE et les entreprises de pêche, les opérateurs et la société civile ont, en particulier, contribué essentiellement à 10 des 17 ODD, à savoir : l'ODD 1 (Pas de pauvreté), l'ODD 2 (Faim « zéro »), l'ODD 3 (Bonne santé), l'ODD 5 (Égalité entre les sexes), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 12 (Consommation responsable), l'ODD 13 (Mesures relatives à la lutte contre les changements climatiques), l'ODD 14 (Vie aquatique), et spécifiquement ici en vue de fournir aux petits pêcheurs artisanaux un accès aux ressources et marchés maritimes, l'ODD 16 (Paix et justice) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).
- Afin de garantir une diminution de la pression exercée sur les mers et les océans et de créer les conditions propices à une économie bleue durable, l'UE doit poursuivre ses efforts en faveur du renforcement de la conformité, de l'élimination de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN) et de la prévention de l'exploitation excessive des ressources de pêche. En ce qui concerne la pêche INN, le Règlement relatif à la pêche INN pourrait être cité comme un bon exemple d'instrument juridique assorti d'objectifs clairs et bénéficiant d'une mise en œuvre efficace pour, notamment, les États de l'UE et les États côtiers tiers en termes de suivi, de contrôle et de surveillance (MCS), mais aussi le commerce¹⁰
- Pour parvenir à des conditions de concurrence équitables parmi les opérateurs de l'économie bleue et garantir la conformité aux normes internationales, l'UE doit renforcer l'application et la

¹⁰ Il existe également des États du marché impliqués dans le règlement INN et le système de brevets est avant tout une mesure (d'interdiction) commerciale.



coordination des évaluations ex ante et ex post des projets et stratégies relatifs à l'économie bleue, y compris les évaluations des incidences environnementales, sociales et économiques.

- Certaines activités, telles que l'exploitation minière des grands fonds marins, l'extraction de pétrole et de gaz ou assimilées, sont incompatibles avec les objectifs d'une économie bleue durable et devront être entièrement abandonnées.
- Compte tenu du changement climatique et de ses effets sur les mers et les océans, la Commission européenne et les États membres doivent étudier et adopter des mesures d'atténuation appropriées afin de limiter les impacts négatifs sur les ressources naturelles, les activités économiques et les communautés côtières, notamment en prenant des mesures coordonnées à l'échelle internationale et intégrées sur le plan opérationnel pour améliorer les connaissances et le suivi.
- Afin de renforcer les actions visant à faire face au changement climatique, des mesures d'adaptation doivent également être envisagées en faveur des pêcheurs et des producteurs aquacoles en mer, y compris des mesures de soutien appropriées au sein des instruments de financement et d'assurance. En outre, de nouvelles stratégies de marché visant à sensibiliser davantage les consommateurs à l'égard des nouvelles espèces doivent être convenues en tant qu'action internationale coordonnée dans le cadre de l'économie bleue.
- La pêche d'agrément peut être mise à profit à cette fin, étant donné qu'elle a toujours été un moyen naturel pour de vastes groupes de citoyens européens de se familiariser avec les espèces de poissons locales. Cette activité pourrait désormais jouer un rôle important dans l'acceptation des espèces ayant récemment fait leur apparition dans certaines régions du fait de la migration suscitée par le changement climatique, ce qui pourrait présenter un intérêt commercial pour la pêche professionnelle car d'autres espèces locales pourraient changer de distribution ou diminuer en abondance.

2. Partager les profits et investir dans l'innovation

- La Commission européenne doit reconnaître que les activités de l'économie bleue ont pour conséquence une hausse de la concurrence spatiale et que des conflits sont susceptibles de survenir, les activités d'émergentes rejetant au second plan celles traditionnelles. La pêche est l'activité préexistante dans les zones côtières et elle a profondément façonné les modes de vie des communautés locales, qui se retrouvent désormais menacés. Dans la mer du Nord, par exemple, le chevauchement spatial potentiel de la pêche et des activités de production



d'énergie renouvelable en expansion est extrêmement important¹¹. Il menace en effet la viabilité économique d'une grande partie de la flotte de pêche et les moyens de subsistance côtiers. Alors que la pêche maritime ne peut avoir lieu qu'en mer, la production d'énergie renouvelable pourrait également être localisée sur terre. Ainsi, il est recommandé de procéder à une analyse approfondie avant de décider de placer des infrastructures énergétiques en mer.¹²

- Les considérations liées à l'économie bleue ne doivent pas seulement mettre l'accent sur le nombre purement indicatif d'emplois potentiels, mais prendre en compte l'emplacement géographique de ces emplois, le type de poste offert et l'effet de levier sur d'autres emplois à terre localement et dans la chaîne de valeur. Les secteurs de la pêche et des loisirs et leurs chaînes de valeur représentent une très grande partie des emplois dans les régions côtières isolées d'Europe.
- Des investissements dans la production alimentaire durable sont nécessaires pour garantir, en Europe, une résilience accrue de la chaîne de valeur des produits de la mer et des infrastructures en la matière (p. ex. les flottes, l'activité portuaire, etc.) ainsi que des systèmes d'aquaculture marins face aux effets du changement climatique.
- Les pratiques commerciales durables (y compris des partenariats public-privé) dans tous les secteurs de l'économie bleue doivent être encouragées indistinctement et devraient prendre en compte le travail de la Commission européenne sur la finance durable, la taxonomie¹³ et la présentation de rapports non financiers.
- La Commission européenne et les États membres doivent mettre en place des mécanismes transparents de résolution des conflits veillant à ce que les effets socioéconomiques directs et indirects cumulés des activités de l'économie bleue n'influent pas négativement sur un secteur spécifique, par exemple la pêche, l'aquaculture, les loisirs, leurs chaînes de valeur et les activités à terre.
- Il convient de promouvoir le rôle des femmes au sein de la chaîne de valeur de la pêche durable, en particulier dans les communautés littorales et dans le secteur de la cueillette des mollusques

¹¹ Stelzenmüller, V. et al. 2020. *Research for PECH Committee – Impact of the use of offshore wind and other marine renewables on European fisheries*. Parlement européen, Département thématique des politiques structurelles et de cohésion. Bruxelles. Disponible à l'adresse suivante :

[http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/652212/IPOL_STU\(2020\)652212_EN.pdf](http://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/652212/IPOL_STU(2020)652212_EN.pdf)

¹² C'est une dimension importante à garder à l'esprit lors de la lecture de la communication de la Commission européenne: "An EU Strategy to harness the potential of offshore renewable energy for a climate neutral future" Ref {SWD(2020) 273 final}

¹³ Taxonomie de l'UE pour les activités durables ([lien](#))



grâce à la mise en œuvre des Directives volontaires de la FAO visant à assurer la durabilité de la pêche artisanale. Cela concerne l'égalité des chances entre hommes et femmes, l'accès aux matières premières pour la transformation et/ou la vente, les conditions de travail décentes, l'inclusivité, de la visibilité et la représentation au sein des structures et processus décisionnels.

- Il convient de promouvoir des politiques actives de l'économie bleue visant à recruter et à attirer des jeunes dans le secteur de la pêche. Il est essentiel de garantir la poursuite de cette activité par les nouvelles générations et de faciliter l'accès aux jeunes sans emplois et aux jeunes entrepreneurs l'accès à une activité de niche dans le secteur maritime et de la pêche.
- Afin de créer les conditions propices à la pérennité de l'économie bleue, l'UE doit garantir des conditions de concurrence équitables fondées sur le travail décent et la durabilité sociale dans les secteurs de l'économie bleue et répondre aux préoccupations en matière de justice et d'équité liées au développement de l'économie bleue fondé sur des processus inclusifs (en associant en particulier les communautés côtières locales).

3. Procurer des avantages aux générations actuelles et futures

- Les avantages ne doivent pas seulement s'entendre du point de vue économique, mais également sous l'angle de la maximisation de la contribution à la sécurité alimentaire et de l'assurance de produits de la mer durables et sains pour la consommation humaine.
- Il convient d'insister sur une transition équitable pour les pêcheurs (tant professionnels/Commerciaux que récréatifs) afin d'assurer la résilience et le développement socioéconomique durable des communautés côtières aujourd'hui et à l'avenir.
- L'accès au financement est crucial pour soutenir la transition des pêcheurs vers des pratiques de pêche plus durables. La taxonomie de l'UE pourrait être un exemple sur la manière d'orienter les fonds de relance de l'UE dans le secteur de la pêche, en accordant une attention spécifique à l'accès des femmes à ces fonds.
- Pour garantir la continuité de la pêche en tant que première activité de l'économie bleue, la Commission doit s'employer à accroître l'attractivité du secteur auprès des jeunes pêcheurs. Nous souhaiterions encourager la Commission à améliorer la gamme de possibilités pour les jeunes pêcheurs au sein de nos États membres, en particulier dans nos communautés côtières grâce au développement des compétences pouvant être appliquées aux différents secteurs maritimes pour aider à soutenir les futures générations de nos communautés côtières.



- La stratégie de l'UE en faveur de l'économie bleue sera un instrument clé pour atteindre les objectifs de l'UE décrits dans la stratégie « De la ferme à la table » de la Commission européenne en faveur d'un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement, et inversement, les deux stratégies étant interdépendantes. Dans notre économie de marché, la demande des consommateurs pour des produits de la mer locaux et produits de façon durable est fondamentale pour entraîner un changement efficace des pratiques de production. Un étiquetage vérifiable, traçable, transparent et crédible constitue un outil essentiel permettant d'informer et d'encourager les consommateurs et de susciter un changement au sein des chaînes d'approvisionnement. La contribution des programmes de certification indépendants à l'élaboration de cet outil doit également être prise en compte.

Conclusions

Le secteur des produits de la mer n'a cessé de s'employer à améliorer ses performances en matière de durabilité avec la mise en œuvre d'une multitude d'initiatives et d'améliorations au fil des années, y compris une meilleure gestion de la pêche en mer, des pratiques aquacoles plus efficaces et efficaces, ainsi qu'une utilisation plus efficace des ressources dans la transformation des produits de la mer. Le secteur est fortement réglementé, et ses membres s'efforcent constamment de trouver le juste équilibre entre les trois piliers de la durabilité à travers des initiatives individuelles, nationales ou transnationales.

Bien que les produits de la mer présentent une empreinte carbone moindre en moyenne par rapport à la production terrestre de protéines animales¹⁴, et que le secteur ait progressivement réduit ses émissions de CO₂ au cours des dix dernières années¹⁵, celui-ci reconnaît l'importance d'une amélioration continue à l'égard de ses performances environnementales – en vue de réussir pleinement sa transition vers des systèmes de production de produits de la mer plus durables et à faible impact. Par ailleurs, il s'engage à pérenniser la performance du secteur sur le long terme. Ainsi, il garantira sa contribution à un environnement marin sain, à une production alimentaire nutritive, et à des communautés côtières résilientes, ce qui est également vrai pour le secteur récréatif.

En ce qui concerne les importations de produits de la mer de l'UE, plusieurs cas de violations des droits de l'homme peuvent être relevés, y compris des violations des droits des travailleurs par

¹⁴ Clune, Stephen, Enda Crossin et Karli Verghese. 2017. « Systematic Review of Greenhouse Gas Emissions for Different Fresh Food Categories ». *Journal of Cleaner Production*, volume 140 (janvier) : p. 766-783. ([lien](#))

¹⁵ Baisse de 17 % de la consommation de carburant entre 2009 et 2017 (et réduction continue de la taille de la flotte depuis 1996 au moins). Commission européenne. Direction générale des affaires maritimes et de la pêche. 2020. *Facts and figures on the common fisheries policy: basic statistical data: 2020 edition*. Office des publications. Disponible à l'adresse suivante : <https://doi.org/10.2771/553870>



certaines flottes de pêche industrielle qui fournissent du poisson pour le marché de l'UE, ou les importations de farines de poisson et d'huile de poisson d'Afrique de l'Ouest qui menacent le droit à l'alimentation des populations africaines. Le marché de l'UE étant le marché le plus important et le plus lucratif au monde pour les produits halieutiques, une législation future qui garantirait que les produits placés sur le marché de l'UE ne sont pas liés à des violations des droits de l'homme dans leurs chaînes d'approvisionnement, comme le suggère la stratégie « De la ferme à la table », permettrait de répondre à ces préoccupations au sein de l'UE, mais également de montrer la voie à suivre dans la pêche mondiale. Conjointement, il est important que la durabilité environnementale des produits importés soit assurée dans l'intérêt des consommateurs de l'UE et de garantir des conditions équitables pour le secteur des produits de la mer de l'UE, conformément aux mesures actuelles de contrôle, d'importation et de commerce de l'UE¹⁶.

- FIN -

¹⁶ Pour plus d'informations sur le point de vue du MAC sur le thème de l'égalité des chances, veuillez consulter cet avis: [lien](#)



ANNEXE – Avis des Conseils consultatifs à l'égard des aspects de l'économie bleue

Conseil consultatif pour la pêche lointaine (LDAC)

2020

- Réponse du LDAC à la Commission européenne sur la consultation ciblée relative à la gouvernance internationale des océans – octobre ([lien](#)) (en anglais)
- Avis du LDAC relatif à des considérations liées aux femmes dans le secteur de la pêche : leur rôle à travers des accords de partenariat de pêche durables (APPD) ([lien](#))

2019

- Avis du LDAC concernant l'extraction minière en eaux profondes ([lien](#))
- Lettre du LDAC sur la mise en œuvre du Règlement relatif à la gestion durable des flottes de pêche externes ([lien](#)) (en anglais)

2018

- Recommandations du LDAC concernant la consolidation du rôle de l'UE dans la gouvernance internationale des pêches – décembre ([lien](#))

Conseil consultatif pour les marchés (MAC)

2020

- Avis du MAC sur les conditions de concurrence équitables ([lien](#)) (en anglais)
- Lettre du MAC concernant la consultation publique en ligne sur la conception conjointe d'Horizon Europe 2021-2024 ([lien](#)) (en anglais)
- Avis du MAC sur les informations des consommateurs sur les produits de la pêche et de l'aquaculture ([lien](#)) (en anglais)
- Avis du MAC sur un meilleur alignement des régimes de contrôle des importations dans les principaux États du marché ([lien](#)) (en anglais)

2018

- Avis du MAC sur le Régime de contrôle de la pêche de l'Union ([lien](#)) (en anglais)



Conseil consultatif pour la mer Méditerranée (MEDAC)

2020

- Avis du MEDAC sur les espèces envahissantes et les algues ([lien](#)) (en anglais)
- Lettre du MEDAC sur la Stratégie de la Commission générale des pêches pour la Méditerranée (CGPM) 2021-2025 – Intégration de la contribution antérieure du MEDAC ([lien](#)) (en anglais)
- Avis du MEDAC « Vers une pêche plus durable dans l’UE : état des lieux et orientations pour 2021 » ([lien](#)) (en anglais)
- Avis des Conseils consultatifs sur la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique et les aspects opérationnels du programme « Fishing for Litter » [la pêche aux déchets].

Conseil consultatif pour la mer du Nord (NSAC)

- Avis du CC EOS, PELAC et NSAC pour la demande non récurrente au CIEM sur l’impact des développements d’énergie éolienne sur les stocks halieutiques commerciaux ([lien](#))
- Avis du NSAC à la Commission sur la forme circulaire des engins de pêche et l’approbation de l’Avis des Conseils consultatifs, dont le CC EOS, sur la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique et les aspects opérationnels du programme « Fishing for Litter » ([lien](#))
- Avis du NSAC sur les installations de réception portuaires ([lien](#)) (en anglais)
- Avis du NSAC sur l’engagement du NSAC à l’égard de la proposition d’un parc éolien dans la mer du Nord émanant de TenneT ([lien](#)) (en anglais)

Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS)

2020

- Avis du CC EOS, PELAC et NSAC pour la demande non récurrente au CIEM sur l’impact des développements d’énergie éolienne sur les stocks halieutiques commerciaux ([lien](#))
- Réponse électronique du CC EOS à la consultation publique ouverte sur le Pacte européen pour le climat, au sein du Pacte vert pour l’Europe
- Réponse électronique du CC EOS à la consultation publique concernant l’ambition de l’UE à l’égard du climat à l’horizon 2030 et la conception de certaines politiques en matière de climat et d’énergie du Pacte vert pour l’Europe



- Réponse électronique du CC EOS à la consultation publique ouverte sur la nouvelle stratégie de l'UE en matière d'adaptation au changement climatique
- Avis du CC EOS et du PELAC pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts sismiques ([lien](#))
- Avis des Conseils consultatifs sur la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique et les aspects opérationnels du programme « Fishing for Litter » ([lien](#))

2019

- Demande du CC EOS concernant la mise en place d'un groupe de travail CIEM pour étudier les impacts des activités sismiques sur les stocks de poissons dans les eaux du Nord-Ouest ([lien](#))

Conseil consultatif pour les stocks pélagiques (PELAC)

2020

- Recommandation du PELAC sur les activités d'exploitation minière des grands fonds marins ([lien](#))
- Avis du CC EOS et du PELAC pour une demande non récurrente au CIEM sur les impacts sismiques ([lien](#))
- Avis du CC EOS, PELAC et NSAC pour la demande non récurrente au CIEM sur l'impact des développements d'énergie éolienne sur les stocks halieutiques commerciaux ([lien](#))

2019

- Demande de mise en place d'un groupe de travail CIEM pour étudier les impacts des activités sismiques sur les frayères (hareng) ([lien](#)) (en anglais)
- Mise en place d'un groupe de travail CIEM pour étudier les impacts des activités sismiques sur les frayères (hareng) ([lien](#)) (en anglais)